



Ville de Pontivy

Commission aménagement urbain, travaux et voirie

Réunion du 4 juin 2014

C31 -2014-003

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Alexandra LE NY , adjointe au maire
Mme Emmanuelle LE BRIGAND, conseillère municipale
M. Eddy RENAULT, conseiller municipal
Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, conseillère municipale

ÉTAIENT ABSENTS

M. Yvon PÉRESSE, conseiller municipal
M. Loïc BURBAN, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques
M Robert BOTEREL, directeur adjoint des services techniques
M. Xavier LE GAL, responsable du service bâtiment

Annexes :

Annexe 1 : détails des éléments techniques abordés en commission

SERVICE VOIRIE-GARAGE:

Éclairage public : bilan année 2013

Le bilan 2013 fait ressortir les points suivants : le recensement des points d'éclairage public (2725 u), la variation du parc (+ 24 points en 2013), les effectifs par type de lampes, la maintenance préventive (20 % du parc des lampes remplacées) et curative (164 interventions de dépannages), les travaux de rénovation (pas de remplacement de lanternes en 2013), les interventions de l'astreinte pour mise en sécurité sur 4 rues principalement, les interventions exceptionnelles sur 4 rues mais pas de mise en alerte écowatt, la synthèse des actions de maintenance (4 mats accidentés sur 4 rues) et enfin les économies d'énergie avec le changement de régime dans les horaires d'éclairage du quartier de Château Gaillard.

Contournement Nord de Pontivy

Scindés en 3 parties dont 2 sont déjà actives (La section Ouest de la déviation est mise en service depuis novembre 2013 et la section Est, depuis le 22 mai dernier) le contournement Nord ne sera totalement opérationnel qu'avec la construction en partie centrale de la voie et du pont sur le Blavet. Les deux tronçons déjà réalisés sont maintenant ouverts à la circulation et permettent déjà de délester une partie du trafic lourd. De ce fait, les portions de voies situées sur la commune entre ces tronçons du contournement et le centre ville sont proposées à l'intégration dans le domaine communal, n'ayant plus de vocation départementale.

En 2014, il conviendra donc de procéder au reclassement des voies qui ont fait l'objet d'un accord de principe du conseil municipal du 8 juin 2012, pour un linéaire de 11 761 mètres.

De même, 5 ouvrages d'art seront reclassés dans le domaine communal sur les portions de voies correspondantes.

Lors de la réunion du 30 janvier 2014, les points suivants ont également été abordés avec le service des voies du Conseil Général :

- présence d'amiante dans les enrobés des voies transférées : une attestation sera fournie par le CG
- perrés du quai Presbourg : supportant la voirie ils seront intégrés dans la gestion communale au même titre que celle-ci lors du transfert.
- signalisation directionnelle et de police : elle sera livrée conforme et en état lors du transfert
- remise en état des voiries communales supportant actuellement les trafics poids lourds : une aide sera à solliciter auprès du Département le moment venu.
- les 5 ouvrages d'art seront remis en état par le Département avant transfert
- avant le transfert de toutes les propriétés concernées un état des lieux sera établi conjointement entre les services du Département et de la Commune.

Travaux de finition de la rue Pierre Mendès-France

Marché de réalisation de la voirie confié à l'entreprise Eiffage pour un montant de 43 065,45 € HT

Les travaux comprennent la réalisation de la chaussée définitive et des abords, et les aménagements annexes : trottoirs, réseaux et espaces verts, etc

La réalisation se fera à l'automne.

Acquisition de véhicules et matériels

Sur proposition des services la commission valide le principe d'achat suivants :

- véhicules : 2 fourgons, 2 fourgonnettes et un vélo électrique pour un total estimatif de 53 000 € TTC
- matériels voirie : hayon élévateur pour un fourgon peinture routière, 2 barres de toit à messages variables pour les véhicules d'intervention, 1 remorque routière et 60

barrières, 300 chaises et 3 stands 3x3, le tout pour un montant estimatif de 45 000 € TTC

- matériels espaces verts : 2 auto laveuses pour les gymnases, 1 petite tondeuse auto tractée, 1 sérateur électrique sur batterie, 1 petite faucheuse rotative, le tout pour un montant estimatif de 16 000 € TTC

Plan de viabilité hivernal

A l'heure actuelle, la commune de Pontivy sale 24 km de voirie mécaniquement et une quarantaine de sites sont salés manuellement comme les groupes scolaires, les ponts et les escaliers entre autres.

L'équipement utilisé est de faible capacité et de faible rendement. Il crée des conditions d'utilisation dangereuses pour le personnel. Le stockage est inadapté.

Dans le cadre du reclassement de la voirie départementale dans le giron de la commune (21 km supplémentaires d'axes majeurs de circulation, dont 13 km pour la fin de l'année 2014 et 8 km lorsque la déviation Nord de Pontivy sera intégralement réalisée) et de la nouvelle répartition des priorisations (prenant en compte notamment les circuits du PondiBus) ce sera un total de 62 km de voirie, représentant une surface d'environ 427 000 m², à saler.

Il conviendra d'organiser une ou plusieurs réunions, avec les services du Conseil Général, Pontivy Communauté et d'autres acteurs transversaux éventuels afin de prendre connaissance de leurs attentes et de leur propre PVH.

Compte tenu de l'augmentation significative de la voirie, il sera nécessaire d'adapter le stockage du sel et le matériel de service hivernal, à court terme : box de stockage du sel (80 000 €), matériels de salages complémentaires (35 000 €) ; et à moyen terme à l'ouverture complète du contournement Nord : un camion polyvalent équipé en saleuse, lame de déneigement et grue avec benne preneuse (250 000 €)

SERVICE BATIMENTS :

Ecole Jules Ferry

Le bâtiment maternelle et le futur office de réchauffage sont hors d'eau. L'étanchéité est réalisée et les menuiseries extérieures sont posées. En cas de dépassement des délais pour la réalisation des travaux dans la salle de restauration (prévus juillet-août), une solution de repli pourra être mise en œuvre au Palais des Congrès.

Les travaux d'isolation, de placo et de pose de gaines de ventilation sont en cours.

Le permis de construire modificatif a été remis le lundi 2 juin. Il est en cours de signature. Il concerne le remplacement de la porte d'entrée du tir à l'arc, le bardage sur

un côté du préau, la surélévation de la couverture au-dessus du futur ascenseur et quelques modifications intérieures (portes asservies au système de sécurité incendie, modification des Espaces d'Attentes Sécurisés).

Palais des Congrès

Validation de l'appel d'offres en cours pour la réalisation des travaux de chauffage et de ventilations.

Rénovation des sanitaires nord en cours de finitions, les sanitaires sud débuteront en septembre.

Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour intégration de l'espace accueil dans le hall, pour l'accessibilité aux loges et aux scènes et pour la rénovation de la salle Pondi du rez de chaussée (bar, parquet, peinture, luminaires...)

Exposition au Théâtre des Halles

Travaux en régie : peinture, menuiseries, transports et divers, terminés pour un total de 320h valorisées à 9760 €

Piscine découverte-préparation

Travaux en régie de nettoyage, remise en état des installations et remise en route de la station de traitement de l'eau, pour un total de 480h à ce jour, valorisées à 14 650 €

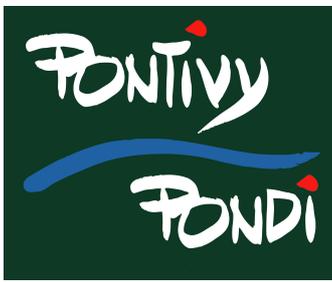
Par ailleurs, la maintenance courante de l'installation nécessite 4h tous les matins en semaine par un technicien des services techniques, comprenant le nettoyage et le remplissage des pédiluves, l'installation du robot de nettoyage automatique du bassin, le nettoyage des filtres et la vérification de tous les organes du système ainsi que les analyses d'eau pour contrôler l'injection des produits nécessaires à la qualité de l'eau, le vidage et le nettoyage complet de la pataugeoire enfants, 3 fois dans la semaine, la surveillance générale de l'installation...

Couverture de l'école de Stival

La toiture présente actuellement des infiltrations régulières en hiver. Il est prévu de remplacer les ardoises fibre-ciment par des ardoises naturelles sur les rampants, et par un bardage bois sur les pignons et parois verticales. Ces travaux modifiant les aspects extérieurs du bâtiment en zone de protection du patrimoine architectural urbain, une déclaration de travaux est en cours et sera soumise à l'avis de M. l'Architecte des bâtiments de France.

Les travaux de ce fait ne pourront se réaliser qu'à partir du printemps 2015.

Ils pourront être scindés en 3 phases, permettant, en concertation avec les enseignants, d'intervenir en conservant l'activité scolaire sans déplacer les élèves vers un autre site.



Commission aménagement urbain, travaux et voirie

Réunion du 4 juin 2014

C31 -201X-XXX

ANNEXE 1 ELEMENTS TECHNIQUES PRESENTES EN COMMISSION

§

SECTEUR VOIRIE-GARAGE

1 - Eclairage public : bilan année 2013

- **Recensement des points d'éclairage public :**
2725 points recensés dans la base de données :
 - 56 projecteurs de balisage passages piétons à leds
 - 22 encastrés muraux
 - 88 armoires

- **Variation du parc :**
2701 points recensés en 2012 :
 - plus 12, avenue de la Libération tranche 1
 - plus 11, avenue de la Libération tranche 2
 - plus 1, rue Kerimaud
87 armoires recensés en 2012
 - plus 1, avenue de la libération tranche 1

- **Effectif par type de source en 2013 :**
 - 2530 lampes sodium haute pression
 - 175 iodures métalliques
 - 56 plots à leds
 - 22 fluos compacts

- **Maintenance préventive :**
 - 546 remplacées soit 20% du parc
 - 20 contrôles d'armoires
 - 3 visites de dépiégeage de nuit

- **Maintenance curative :**

- 164 interventions de dépannage dont :
- 88 sur appel des Services Techniques
 - 19 sur armoires de commande
 - 6 visites actes de vandalismes
 - 11 sur le réseau distribution
 - 83 remplacements de lampes défectueuses

- **Travaux de rénovation :**

Pas de renouvellement de lanternes en 2012-2013.

- **Intervention de l'astreinte pour mise en sécurité :**

- Avenue Napoléon Ier
- Cité Vélodrome
- Résidence Green-Park
- Rue Jean-Jacques Rousseau.

- **Intervention exceptionnelle en 2013 :**

- Il n'y a pas eu de déclenchement de la procédure éco watt par la préfecture
- Recherche de défauts chez un particulier au 19 Place Anne de Bretagne suite aux disjonctions
- Intervention sur réseau aérien, rues de la Cascade, des Jonquilles et Mermoz.

- **Synthèse des actions de maintenance :**

Situation des mâts accidentés :

- remplacement effectué d'un mât rue Jean Moulin
- remplacements effectués d'un mât, rue Abbé Martin et rue J.J Rousseau
- étude de déplacement d'un mât avenue Napoléon Ier à réaliser.
- devis d'un mât accidenté au funérarium à réaliser.

- **Economie d'énergie – changement de régime : quartier Château Gaillard 2013**

La commune a défini une politique d'économie d'énergie basée sur la modification des régimes d'allumage et d'extinction de l'éclairage public. Dossier validé en commission, le 30 avril 2014 et en conseil municipal, le 26 mai 2014.

2 - Contournement nord de Pontivy

Transfert de voiries départementales dans le réseau communal.

L'aménagement du contournement Nord de Pontivy 8,5 km prolongera le contournement extérieur déjà réalisé. Celui-ci situé au nord de la ville permettra d'améliorer les conditions de circulation dans l'agglomération par un report hors agglomération, des trafics de transit.

Les transferts de voiries associés à la réalisation de contournement d'agglomération est une pratique systématique.

Les transferts de voiries sont réalisés en tenant compte de :

- l'usage actuel et futur des voies
- l'environnement des voies
- la continuité du réseau départementale

Suivant ces principes, les services du département ont établi, pour chaque commune, une proposition de voies à transférer. Il apparaît ainsi que 31,954 km de voies, y compris ouvrages d'art (10%) seront transférés :

réseau communal ou intercommunal :

- commune de Cléguerec : 3,441 km
- commune de Le Sourn : 1,883 km
- commune de Malguénac : 0,688 km
- commune de Neuillac : 0,566 km
- commune de Noyal-Pontivy : 1,910 km
- commune de Saint-Thuriau : 2,577 km
- commune de Pontivy : 20,889 km

réseau départemental :

- commune de Le Sourn : 2,120 km
- commune de Pontivy : 1,353 km

La section Ouest de la déviation est mise en service depuis novembre 2013 et la section Est, depuis le 22 mai dernier.

En 2014, il convient de procéder au reclassement des voies qui ont fait l'objet d'un accord de principe du 8 juin 2012, à l'exception des routes départementales tant que la section centrale ne sera pas réalisée.

3 - Description des voies et ouvrages à reclasser en 2014

- **Voies à classer dans la voirie communale de Pontivy :**
l'inventaire fait apparaître un linéaire total de 11761 mètres, pour l'année 2014
- **Voies à classer dans la voirie départementale :**
l'inventaire fait apparaître un linéaire de 1353 mètres
- **Ouvrages d'art à transférer du département à la ville de Pontivy :**
au nombre de 5, représentant un linéaire de tablier de 87,75 mètres
- **Ouvrages d'art à transférer de la ville au département :**
au nombre de 2, représentant un linéaire de tablier de 80 mètres
- **Sujets évoqués et décisions prises lors de la réunion du 30 janvier 2014 :**

Présence d'amiante dans les enrobés ; chaque Maître d'Ouvrage est chargé de fournir une attestation justifiant l'absence d'amiante dans les enrobés des voies transférées.

Perré le long de la RD 764 du Pont de l'Hôpital au Pont du Quartier, entre la RD 764 actuelle et le canal :

une jurisprudence constante définit les talus et perrés comme faisant partie des voies portées. En l'occurrence, le perré en question est à intégrer dans la RD 764 à transférer à la ville de Pontivy, après la mise en service de la totalité de la déviation.

Signalisation Directionnelle : la Signalisation Directionnelle à mettre à jour sur les voies

transférées après mise en service de la déviation, est prise en charge par le Département, dans le cadre de l'opération.

Remise en état de la Voie Communale, empruntée par les Poids Lourds, le long des quais : la ville doit chiffrer les dépenses et solliciter une aide éventuelle du Département.

Permissions de voirie délivrées par le Département : chaque collectivité fournira la liste des autorisations de voiries délivrées sur les voies transférées. Pour les RD transférées à la ville, entre 1999 et 2013, 220 autorisations de voiries ont été délivrées. Dans cette liste, il n'y a pas de permissions de voiries soumises à redevances.

4 - Travaux de remise en état avant transfert en 2014

- **Ouvrages d'Art :**

Pont SNCF de la rue Napoléon Ier : le département va procéder à la remise en état des poutrelles et voûtains du pont et transmettre un courrier à la SNCF. L'objectif est de maintenir la circulation des cars scolaires sur le pont.

Pont SNCF, Pont Saint-Michel et Pont Rhin-Danube à transférer au Département : une visite technique a eu lieu pour le Pont Saint-Michel, des visites techniques sont prévues pour le pont SNCF et le pont Rhin-Danube.

RD 767 – Pont du Ponteau : travaux de remise en état avant transfert à la ville programmés en 2014.

- **Chaussées :**

RD 764 – Réfection de la couche de roulement des 2 giratoires rue Jean Moulin : réalisation des travaux en juillet 2014

RD 768A – Réfection de la couche de roulement rue Colbert : à faire après aménagement de la rue ou financer les travaux sous forme d'une subvention

RD 764 – Avenue Napoléon Ier : reprise de chaussée affaissée en juillet 2014

RD 191 – Route de KERGRIST : reprise de chaussée après travaux EU et AEP

RD 2 – Réfection de la chaussée quai Plessis et Pont du Quartier : travaux à réaliser dès accord de la ville de PONTIVY pour les travaux à la charge de la commune

RD 767 – Giratoire des Primevères : travaux de purge à faire, en haut de la rue Joseph Le Brix

RD 767 – Giratoire de l'I.U.T : joint en axe de l'anneau à reprendre

- **Dispositions à prendre :**

Pour la prochaine réunion fixée le 8 septembre 2014, à 11h au CTM, les dispositions suivantes devront être prises :

- PONTIVY-Communauté fournira les plans et documents techniques des Ouvrages d'Art à transférer au Département (Pont sur la voie ferrée, Pont Rhin-Danube et Pont Saint-

Michel)

- La ville de PONTIVY fournira les autorisations de voirie délivrées sur la voie communale transférée au Département

- **Questions diverses :**

La commune de Pontivy ayant délibéré le 28 juin 2012 sur le transfert projeté des voies, ce transfert peut être prononcé après validation du procès-verbal de remise d'ouvrage par Madame La Maire. Ce procès-verbal est signé après états des lieux contradictoires entre les deux collectivités, pour chacune des routes transférées. Ensuite, le président du Conseil Général valide le transfert après avis de la Commission Permanente. Si la commune le souhaite, et dans la mesure où il y a eu quelques modifications, la commune peut repasser l'ensemble à l'approbation de son conseil municipal.

5 - Travaux de finition de la rue Pierre MENDES-FRANCE

Un marché public passé en procédure adaptée en application de l'article 28-1 du code des marchés publics a été publié le 26 mars 2014 avec une date de réception des offres au 18 avril 2014.

Deux entreprises ont déposé une offre pour ce lot.

Le cabinet Nicolas, Maître d'œuvre, procède à l'analyse des offres. Après les avoir examinés, et en tenant compte du jugement des offres, le classement s'établit comme suit :

Entreprise	Montant de l'offre HT	Nature de l'offre avec remise commerciale	Classement
Eiffage	47 850,50 €	43 065,45 €	1
Colas	54 774,30 €		2

Aucune variante n'a été proposée par l'entreprise.

6 - Acquisition de véhicules et matériels

- **Véhicules :**

- Service voirie : 1 Fourgon
- Service bâtiment : 1 Fourgonnette
- Espaces Verts : 1 Fourgon, 1 fourgonnette
- 1 vélo électrique

Estimation totale : 53 000 Euros

- **Matériels :**

- Service voirie/garage : 1 hayon élévateur sur fourgon pour la peinture routière
2 signalisations temporaires de toit avec message variable
60 barrières
1 remorque pour transport de barrières
300 chaises

3 stands 3x3

Estimation totale : 45 000 Euros

- Service espaces verts : 2 auto laveuses pour les gymnases
 - 1 petite tondeuse tractée
 - 1 sécateur électrique sur batterie
 - 1 faucheuse rotative pour gestion différenciée

Estimation totale : 16 000 Euros

7 - Plan de viabilité hivernal

Le Plan de Viabilité Hivernale (PVH) a pour objectif d'assurer le maintien de la circulation et la continuité des activités économiques locales en période de grand froid.

A l'approche de la saison hivernale, les collectivités mettent en œuvre leur PVH, en général de novembre à mars.

Pour atteindre cet objectif, chaque année en France, c'est 800 000 à 1,5 millions de tonnes de fondant routier qui sont épandus sur l'ensemble du territoire français.

Au vu de l'augmentation prochaine du linéaire de voirie après reclassement des routes départementales, la commune de Pontivy envisage de réorganiser son PVH.

- **Les pouvoirs de police et la responsabilité de la collectivité.**

Le PVH entrecroise trois pouvoirs de police (Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT). D'une part la police de conservation, relative aux obligations d'entretien des voies, d'autre part la police municipale pour « ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues » (CGCT art. L2212-2) et enfin la police de circulation visant à assurer la sécurité sur les voies publiques notamment par la mise en place de signalisation de police (CGCT et Code de la route).

La jurisprudence montre que la responsabilité d'une collectivité est souvent reconnue en cas d'absence de panneaux de danger sur les zones sensibles au verglas, sur la formation de verglas dû à un défaut d'ouvrage ou encore en l'absence d'éléments probants pour attester de son action.

En revanche, elle est très souvent exonérée en situation de neige ou de verglas généralisé.

- **La mise en œuvre de la viabilité hivernale.**

Le PVH mobilise des moyens tant matériel qu'humain et nécessite une certaine logistique (priorisation des axes à traiter, organisation des astreintes par exemple) et une adaptation de ces moyens pendant cette période.

La principale méthode pour assurer la viabilité hivernale est l'utilisation de fondant routier.

Le principal fondant routier utilisé est le sel (chlorure de sodium) dont les caractéristiques sont spécifiés dans la norme NF P98-180.

Le sel est efficace jusqu'à -8°C, -12°C quand il est couplé avec de la saumure, en deçà il est sans effet sur la neige et le verglas.

La dose d'épandage est en moyenne de 15 grammes au mètre carré et le coût varie de 50 à 100 euros la tonne selon le type de conditionnement (vrac, big-bag, sacs).

Il existe deux façons de saler en fonction des conditions climatiques.

En préventif, dans le cas de verglas annoncé. Avant son apparition (en général le soir et tôt le matin), puis en renouvellement si nécessaire, ce qui implique 2 ou 3 passages par jour.

En curatif, en cas de neige, après avoir raclée et évacuée celle-ci en surface. Le salage permet un « retour au noir » plus rapide. Il est inutile de traiter la neige avant ou après son apparition sans

l'avoir raclée au préalable, ceci entraînerait un surdosage nocif pour l'environnement mais aussi un risque de recongélation.

A titre d'exemple, pour faire fondre 5 cm de neige sur une chaussée à -1°C, il faudrait utiliser 25 fois la dose normale de sel au m².

Le sel est un produit naturel qui utilisé à bon escient, a un faible impact sur la biodiversité et l'environnement.

- **Diagnostic de la situation actuelle et future.**

A l'heure actuelle, la commune de Pontivy sale 24 km de voirie mécaniquement et une quarantaine de sites salé manuellement comme les groupes scolaires, les ponts et les escaliers entre autre.

L'équipement utilisé est de faible capacité et de faible rendement. Il crée des conditions d'utilisation dangereuses pour le personnel. Le stockage est inadapté.

Dans le cadre du reclassement de la voirie départementale dans le giron de la commune (21 km supplémentaires d'axes majeurs de circulation, dont 13 km pour la fin de l'année 2014 et 8 km lorsque la déviation nord de Pontivy sera intégralement réalisée) et de la nouvelle répartition des priorisations (prenant en compte notamment les circuits du PondiBus) seront au total de 62 km de voirie, ce qui représente une surface d'environ 427 000 m² à saler.

Il conviendra d'organiser une ou plusieurs réunions, avec les services du Conseil Général, Pontivy Communauté et d'autres acteurs transversaux éventuels afin de prendre connaissance de leurs attentes et de leur propre PVH.

- **Une organisation matérielle et humaine.**

Compte tenu de l'augmentation significative de la voirie, il sera nécessaire d'adapter le stockage du sel et le matériel de service hivernal.

La capacité de stockage envisagée est de 170 m³, permettant ainsi de traiter la viabilité pendant une période de 10 à 20 jours sans réapprovisionnement, selon les conditions.

L'unité de stockage est constitué de deux box en béton banché sur dalle béton armée, d'une couverture abri télescopique coulissant et d'une évacuation des eaux salées résiduelles vers le réseaux d'eaux usées. Elle se situera au Centre Technique Communal (CTM).

Le coût estimé comprenant les démolitions éventuelles, le terrassement, la maçonnerie, le raccordement sur le réseau d'eaux usées et la couverture télescopique, est de **80 000 € TTC**.

Dans un même temps, il conviendra de continuer le stockage de sacs de sel pour le traitement manuel.

L'épandage mécanique du sel devra être réalisé par des engins adaptés.

A très court terme, l'investissement sera limité à l'équipement d'un camion existant, avec une saleuse portée hydraulique à extraction par vis d'une capacité de 5 m³ et une lame de déneigement frontale, comprenant également les adaptations du véhicule.

Le coût de cet investissement est estimé à **35 000 € TTC**.

A moyen terme, l'acquisition en complément d'un camion équipé d'une benne, d'une saleuse portée hydraulique à extraction par vis d'une capacité de 5 m³, d'une lame de déneigement frontale et d'une grue s'avérera nécessaire.

Le prix d'achat pour ce type de matériel est à **250 000 € TTC**.

Une fois les saleuses remisées après la saison hivernale, les camions pourront servir pour d'autres activités le reste de l'année.

L'estimation totale est de 365 000 € TTC

Parallèlement à cela, il faudra établir et organiser les astreintes du personnel. Le plan d'action propre à la viabilité hivernale sera adapté. Une formation pourra être proposée aux agents

concernés.

D'un point de vue communication, outre celle qui est faite par le biais de la signalisation routière, il sera important de communiquer aux usagers sur le niveau de service hivernal mis en œuvre par la commune et sur l'évolution en temps réel du PVH en fonction des conditions climatiques, ceci via le site internet de la ville et les médias locaux.

La réussite d'un PVH nécessite des prévisions météorologiques fiables, une bonne coordination des services avec les différents gestionnaires de voirie, les services de secours, les services de transport et les forces de l'ordre.

Les usagers de la route sont également responsables de part leur comportement et le respect de règles simples de circulation.

De plus, par arrêté communal, les riverains et les commerçants peuvent être tenus de déneiger devant chez eux sur une largeur d'un mètre.

Entre obligations et objectifs, le plan de viabilité hivernale est l'affaire de tous.

SERVICE BÂTIMENT

1 - Ecole Jules Ferry

Point sur l'avancement des travaux :

le bâtiment maternelle et le futur office de réchauffage sont hors d'eau. L'étanchéité est réalisée et les menuiseries extérieures sont posées. En cas de dépassement des délais pour la réalisation des travaux dans la salle de restauration (prévues juillet-août), une solution de repli pourra être mise en œuvre au Palais des Congrès.

Les travaux d'isolation, de placo et de pose de gaines de ventilation sont en cours.

Le permis de construire modificatif a été remis le lundi 2 juin. Il est en cours de signature. Il concerne le remplacement de la porte d'entrée du tir à l'arc, le bardage sur un côté du préau, la surélévation de la couverture au-dessus du futur ascenseur et quelques modifications intérieures (portes asservies au système de sécurité incendie, modification des Espaces d'Attentes Sécurisés).

2 - Palais des Congrès

Point sur l'appel d'offres pour les travaux de chauffage :

La décision de la CAO du 25 avril dernier, concernant l'attribution des deux lots est remise en cause par une entreprise. Les services étudient actuellement les différentes possibilités.

Point sur les sanitaires du rez de chaussée :

Les plans vasques ont été posés semaine 22.

Les vasques seront posées semaine 23 ou 24.

Les miroirs ont été commandés et seront posés semaine 24.

Les accessoires (distributeurs de papier hygiénique, savons, balayettes, poubelles,) seront également posés semaine 24.

Les travaux dans les sanitaires "côté ville" débuteront en septembre 2014.

Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre : hall, accessibilité, salle Pondi :

Afin de résoudre différentes problématiques :

- sécurité et confort de travail de l'agent d'accueil,
- l'accessibilité aux loges et aux scènes,
- rénovation de la salle Pondi (bar, parquet, peintures et luminaires),

il a été décidé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre. Le cahier des charges et les estimations de travaux sont en cours.

3 - Exposition au Théâtre des Halles

La préparation est terminée.

- | | |
|--|-------|
| - travaux de menuiserie : 9 jours à 2 agents | 144 h |
| - travaux de peinture : 8 jours à 2 agents | 128 h |
| - déchargement de matériel : 4 h à 4 agents | 16 h |
| - travaux divers : | 32 h |

soit un total de 320 h X 30,50 € = 9 760 €

4 - Piscine découverte-préparation

- | | |
|--|-------|
| - nettoyage des bassins et alentours : 2 semaines à 1 agent (E.V.) | 72 h |
| 2 semaines à 1 agent (Bâtiment) | 72 h |
| - mise en route des machines (filtres purges) 2 semaines à 1 agent | 72 h |
| - mise en conformité électrique : 1 semaine à 1 agent | 40 h |
| - travaux de carrelage-faïence : 1 semaine à 1 agent | 40 h |
| - mise en eau, travaux divers (dosages) : 1 semaine à 1 agent | 40 h |
| - travaux de peinture : 2 semaines à 1 agents | 144 h |

soit un total de 480 h X 30,50 € = 14 650 €

Par ailleurs, la maintenance courante de l'installation nécessite 4h tous les matins en semaine par un technicien des services techniques, comprenant le nettoyage et le remplissage des pédiluves, l'installation du robot de nettoyage automatique du bassin, le nettoyage des filtres et la vérification de tous les organes du système ainsi que les analyses d'eau pour contrôler l'injection des produits nécessaires à la qualité de l'eau, le vidage et le nettoyage complet de la pataugeoire enfant 3 fois dans la semaine, la surveillance générale de l'installation...

5 - Couverture de l'école de Stival

La déclaration préalable est en cours de signature.

Les travaux se feront vraisemblablement à partir d'avril 2015. Le délai de déclaration soumis à ABF est de 2 mois, le délai de consultation d'environ 3 mois, de plus il est préférable de ne pas réaliser ce type de travaux durant l'hiver.

Les travaux prévus sont le remplacement des ardoises ETERNIT par des ardoises naturelles sur les rampants, et par un bardage bois sur les pignons et parois verticales.

